

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

appels d'offres Question écrite n° 17146

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité, dans le cadre de la réforme annoncée du code des marchés publics, de réprimer plus précisément les stratégies développées par certaines entreprises pour s'assurer la maîtrise d'un marché public en faussant le jeu de la concurrence. De tels comportements étant déjà sanctionnés dès lors que des offres d'entreprise comportent des prix anormalement bas, il lui demande s'il ne conviendrait pas de prendre également des mesures contre les entreprises soumissionnaires présentant des prix dits « prédateurs », c'est-à-dire des prix abaissés à un niveau artificiellement bas dans le but d'évincer un nouvel entrant sur un marché.

Texte de la réponse

Le traitement des offres anormalement basses constitue un aspect important pris en compte dans les réflexions préparatoires actuelles à la réforme du code des marchés publics, en raison notamment des incidences économiques de telles pratiques pour les maîtres d'ouvrage comme pour les entreprises. Ces dérives peuvent ne pas concerner seulement les offres présentées par des entreprises en difficulté, mais aussi celles relevant de stratégies prédatrices de la part d'entreprises en position dominante, ou d'ententes illicites. Elles ont pour conséquences des effets d'éviction et de destruction du tissu industriel, mais aussi des surcoûts importants pour les acheteurs publics. La réflexion en cours porte sur la mise en place d'un mécanisme permettant aux maîtres d'ouvrage de prévenir ces comportements, dans le strict respect des règles de concurrence et de lutte contre les ententes.

Données clés

Auteur : M. François Rochebloine

Circonscription: Loire (3e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 17146 Rubrique : Marchés publics Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3947 Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6394